

## ELECTIONS PRUD'HOMALES : DEMANDE D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE COMPENSATRICE

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée du déroulement des élections prud'homales du 8 Décembre 1982. Il évoque, à cette occasion, la lourde charge financière qui, comme en 1979, incombe aux Communes.

En effet, outre l'établissement même d'une liste électorale de 3 560 électeurs, qui a monopolisé un rédacteur à temps complet pendant 6 semaines, les travaux de vérification, les frais de téléphone et d'affranchissement, les différents déplacements qui vont de pair, il faut compter les nombreuses heures de travail qu'a nécessité le déroulement du scrutin lui-même, d'une part pour les agents des services techniques chargés de la confection des panneaux de signalisation, de la mise en place des bureaux de vote entre autres, d'autre part des agents administratifs assurant la bonne marche des 4 bureaux de vote.

Le coût total de cette opération, dont le décompte est annexé à la présente, a été pour la commune de LUDRES de près de 30 000 Frs.

Monsieur le Maire rappelle, à cette occasion, qu'en 1979, la subvention accordée par l'Etat ne représentait que 10 % des frais réellement engagés par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- demande l'attribution d'une aide financière compensatrice, d'un montant correspondant à l'effort financier consenti par la Commune, pour assurer le bon déroulement du scrutin du 8 Décembre 1982.